

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance d'ajournement du 17 mai 2010

VILLE DE LA MALBAIE

À la séance d'ajournement de la séance ordinaire du 10 mai 2010, du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue aux lieux et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce dix-septième jour du mois de mai deux mil dix, à laquelle séance sont présents :

M. Gilles Savard, Conseiller
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
Mme Francine Pilote, Conseillère
Mme France Bouchard, Conseillère

Est absent :

M. Philippe Harvey, Conseiller

Séance à laquelle assistait aussi : Monsieur Yvan Fortin, Directeur Général et Madame Johanne Tremblay, Trésorière.

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse Lise Lapointe, il a été adopté ce qui suit :

La présidente demande un moment de silence.

**7.1 – CONVENTION DE GESTION – GROUPE FINANCIER AGA –
AUTOASSURANCE INVALIDITÉ DE COURTE DURÉE**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

8 – ADJUDICATION DE CONTRATS

8.1 – DÉMOLITION DU CENTRE CULTUREL
RÉSOLUTION 181-05-10

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres pour la démolition du Centre culturel de La Malbaie;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a reçu les soumissions suivantes :

- Tro-Châines Inc. :	166 490.63 \$ taxes incluses;
- CFG Construction Inc. :	184 494.19 \$ taxes incluses;
- Aurel Harvey & Fils Inc. :	212 205.00 \$ taxes incluses;
- Démolition Excavation DEMEX Inc. :	223 492.50 \$ taxes incluses;
- Art-Dem Inc. :	239 295.00 \$ taxes incluses;
- Jocelyn Harvey Entr. Inc. :	245 055.01 \$ taxes incluses;
- Fernand Harvey & Fils Inc.:	276 532.46 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par la

Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le contrat de démolition du Centre culturel à La Malbaie soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme Tro-Chânes Inc., au montant de 166 490.63 \$ taxes incluses.

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

13.2 – DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL ET DU RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS DE LA TRÉSORIÈRE

La Trésorière, Directrice Générale Adjointe, dépose à la table du Conseil le rapport des états financiers comparatifs de la Ville de La Malbaie au 30 avril 2010, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q, c. C-19). Ce document est joint en annexe au présent procès-verbal.

15 – PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue à 20 heures 14. Aucune question.

16 – LEVÉE DE LA SÉANCE **RÉSOLUTION 182-05-10**

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par la Conseillère Francine Pilotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 heures 15.

Lise Lapointe, Mairesse

Yvan Fortin, Directeur Général